



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 26 février 2019

– 15^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélisandre Shanks, commissaire-parent
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**Sont aussi
présents :**

- M. Robert Gendron, directeur général
- M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités :

- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
- M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général

- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mme Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- M. Fritz Henry Fleurimé, coordonnateur de l'Audit interne
- M^e Marie-Li Bélisle, Secrétaire générale adjointe

- Observateurs :**
- Mmes Imane Allam, commissaire-parent
Mélanie Robinson, conseillère politique
 - M. Sylvain Sénécal, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire

Le commissaire Kenneth George est présent à compter du point 5 d).

Le mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :

- DG-01-390 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois de novembre 2018 à février 2019
- A-31-3635 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection de l'enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres à l'annexe de l'école Camille-Laurin et au Centre Yves-Thériault – appel d'offres 24-550P1 – attribution d'un contrat

- A-31-3687 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de plomberie – appel d’offres 15-209P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 » les articles suivants :
 - a) Vérifications des antécédents judiciaires des bénévoles :
 - ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Soirée de consultation de la Commission sur la sécurité publique de la Ville de Montréal
 - b) Hommage pour les 40 ans du PELO
 - c) Marches et manifestations pour le climat
 - ajouter sous la rubrique « Information » :
 - c) INF-803 Projet de remplacement des solutions administratives (Mozaik-AX)
 - d) INF-804 Projet de règlement – calendrier scolaire et temps prescrit – modification
 - e) INF-805 Lettre du ministre – maternelle 4 ans
 - retirer les articles suivants :
 - A-31-3678 Service des ressources financières – radiation d’un compte client – CIUSS du Nord de l’Ile de Montréal
 - A-33-1324 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d’investissement (PDI) 2016-2021 et 2017-2022

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019
 - a) Vérifications des antécédents judiciaires des bénévoles

- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Soirée de consultation de la Commission sur la sécurité publique de la Ville de Montréal
 - b) Hommage pour les 40 ans du PELO
 - c) Marches et manifestations pour le climat

- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableaux du Service des ressources matérielles :
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures
 - e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

- 6- Rubrique des commissaires représentant le comité de parents

- 7- DG-01-390 Bureau de la direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois de novembre 2018 à février 2019

- * 8- A-10-161 Service de l'organisation scolaire – optimisation du transport scolaire

- 9- A-31-3625-A Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Foyer – réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2590P – attribution d'un contrat

- 10- A-31-3628-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres des écoles Joseph-François-Perrault, Saint-Clément et Marie-Rollet – appel d'offres 24-545P1 – attribution d'un contrat

- 11- A-31-3629 Service des ressources financières – services professionnels en architecture – écoles Marie-Anne et Bienville – remplacement des chaudières, plomberie, alarmes et des systèmes électriques – école Saint-Justin – remplacement des systèmes CVAC et modernisation de la chaufferie – appel d’offres 24-547P1 – attribution d’un contrat
- 12- A-31-3634 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l’école Barthélemy-Vimont, le centre William-Hingston et les services à la communauté – appel d’offres 24-548P1 – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3635 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réfection de l’enveloppe extérieure, maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres à l’annexe de l’école Camille-Laurin et au Centre Yves-Thériault – appel d’offres 24-550P1 – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3637 Service des ressources financières – école Saint-Zotique – rénovation de l’enveloppe extérieure, phase II – appel d’offres 25-2594P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3641 Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-543P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3642-A Service des ressources financières – remplacement des portes et fenêtres - école Léonard-De Vinci, pavillon 2^e et 3^e cycle – appel d’offres 25-2597P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3643-A Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Victoires, annexe – réfection de l’enveloppe – appel d’offres 25-2595P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3649 Service des ressources financières – école Sainte-Cécile – remplacement de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2596P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3651-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture – maintien d’actifs (4 écoles) pour la réfection des enveloppes (maçonnerie, portes et fenêtres) des écoles : Garneau, Saint-Étienne, La Voie et Les-Enfants-du-Monde
- 20- A-31-3656-A Service des ressources financières – école La Visitation – réfection des toilettes et plomberie – phase 2 – appel d’offres 25-2598P – attribution d’un contrat

- 21- A-31-3666 Service des ressources financières – services spécialisés pour l’extermination de la vermine – appel d’offres 15-281P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3669 Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d’offres 15-253P – exercice de la première option de renouvellement
- 23- A-31-3687 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de plomberie – appel d’offres 15-209P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 24- A-31-3688 Service des ressources financières – réparation des moteurs et fourniture de pièces – appel d’offres 15-260P – première option de renouvellement
- * 23- A-33-1326 Service des ressources matérielles – conclusion d’une entente avec la Ville de Montréal relativement au réaménagement de la ruelle verte adjacente au terrain de l’école Lambert-Closse
- 24- A-33-1327 Service des ressources matérielles – école transitoire (Sainte-Odile), 2005 Victor-Doré – rénovation des blocs sanitaires et de la plomberie – résiliation d’un contrat
- 25- A-34-3212 Service du secrétariat général – demande d’autorisation d’un projet d’acte de résiliation d’une servitude de passage sur le terrain de l’école Saint-Zotique
- 26- A-34-3168 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 27- A-34-3169 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 28- A-34-3170 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 29- A-34-3171 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 30- A-34-3172 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 31- A-34-3173 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 32- A-34-3174 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

- 33- A-34-3175 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019
- 34- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 35- Information :
 - a) INF-801 École Saint-Jean-de-la-Lande – installation d’un évier – précisions
 - b) INF-802 Embellissement de cours d’écoles
 - c) INF-803 Projet de remplacement des solutions administratives (Mozaïk-AX)
 - d) INF-804 Projet de règlement – calendrier scolaire et temps prescrit – modification
 - e) INF-805 Lettre du ministre – maternelle 4 ans
- 36- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 février 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

- a) Vérifications des antécédents judiciaires des bénévoles

Mme Francyne Fleury, directrice adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement, informe le comité que le Service de police de la Ville de Montréal consent, pour une période d’une année, à procéder à davantage de vérifications visant les antécédents judiciaires des bénévoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM),

portant ainsi le nombre à 1000. Au terme de l'année, la commission scolaire évaluera la possibilité et l'opportunité de reconduire sur une plus longue période cette entente.

La direction générale a rappelé aux directions d'établissement l'importance de demander cette vérification au moyen du formulaire approprié.

4. Affaires nouvelles :

a) Soirée de consultation de la Commission sur la sécurité publique de la Ville de Montréal

Au nom de la commission scolaire, Mmes Catherine Harel Bourdon et Marie-José Mastromonaco ainsi que M. Sylvain Caron, président du comité de parents, ont été invités à présenter un mémoire aux membres de la Commission en matière de sécurité publique de la Ville de Montréal. Plus précisément, les éléments suivants ont été abordés : les mesures de mitigation qui soutiennent l'action des brigadiers (la signalisation et la présence de dos-d'âne par exemple), la question de la présence des brigadiers lors des journées pédagogiques et la connaissance des élèves et des parents des trajets reliant l'école à la maison (outils technologiques).

b) Hommage pour les 40 ans du PELO

Mme Harel Bourdon remercie les équipes qui ont planifié l'événement ayant pour but de souligner les quarante ans d'existence du PELO et de rendre hommage aux enseignantes et enseignants du programme. Par ailleurs, dans le cadre des activités d'accueil et d'intégration des nouvelles directions d'écoles et des nouveaux gestionnaires, les membres du comité exécutif demandent de produire une courte vidéo sous forme de capsules et de la présenter lors de la rentrée administrative en août 2019, mettant ainsi en lumière la mission du PELO et l'engagement des enseignants qui contribuent à son succès.

c) Marches et manifestations pour le climat

En réponse à la mobilisation internationale pour le climat et en prévision de la journée de manifestation qui se tiendra le 15 mars prochain, les membres du comité exécutif discutent de la position que doit adopter la commission scolaire à l'égard des élèves et des enseignants qui souhaiteraient participer à ces activités. Le message à véhiculer se traduit comme suit : bien que la CSDM ne soit pas en opposition avec l'initiative en soi, elle ne peut être tenue responsable des élèves qui décideraient de participer aux manifestations sur le climat. Le mode opératoire doit donc demeurer, notamment en ce qui concerne la nécessité pour les parents de motiver l'absence de leurs enfants, le cas échéant.

5.

Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- M. Robert Gendron, directeur général, fait état de l'intention des équipes-écoles de recourir à la journée pédagogique du mois d'avril pour parfaire leurs projets éducatifs avant la date butoir fixée au 30 juin 2019.
- b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- À ce point, une note de service intitulée incidences financières des décisions – tableau et annexes est déposée au comité exécutif.
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, informe le comité que les efforts de son équipe se concentrent à l'élaboration du budget 2019-2020 ainsi qu'à la préparation du plan de l'effectif 2019-2020. En parallèle, elle mentionne que la CSDM est toujours en attente des mesures ministérielles portant sur les nouveaux indices de défavorisation, les mesures d'atténuation et les nouvelles mesures pour les services directs à l'élève.
- c) Qualité de l'air
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- À ce point, un tableau présentant l'avancement des projets d'ajouts d'espace et les réhabilitations majeures est déposé au comité exécutif.
- e) Immeubles excédentaires
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire
- M. Sylvain Sénécal, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire, dresse un portrait de la nouvelle classification des écoles bénéficiant de la mesure alimentaire. À cet égard, le comité exécutif demande que les parents des enfants visés par la nouvelle classification soient informés rapidement des impacts que cette nomenclature occasionnera pour leur enfant.

g) Suivi des projets

- À ce point, un tableau présentant l'avancement des projets institutionnels est déposé au comité exécutif.

Les commissaires discutent du projet de remplacement des solutions administratives (plateforme Mozaïk) et des prochaines étapes en lien avec la demande de financement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

6. Rubrique des commissaires représentants du comité de parents

Mme Mélisandre Shanks, représentante du comité de parents aborde les sujets suivants :

- a) Il n'y pas de consensus clair des parents sur la question de la maternelle à 4 ans. Toutefois, certains éléments paraissent faire l'unanimité, soit : l'importance d'assurer une stabilité pour les enfants, la nécessité du dépistage précoce des troubles d'apprentissage, la mise en place d'interventions adaptées aux besoins et le déploiement des classes fait en respect de la capacité des infrastructures et des ressources.
- b) Les parents sont satisfaits des renseignements qui leur ont été présentés sous forme de tableaux afin d'illustrer les principales modifications apportées par les nouveaux indices de défavorisation.
- c) Le comité de parents a adopté une résolution visant à demander à la Ville de Montréal que cessent les opérations de déneigement durant les périodes d'entrée et de sortie des élèves pour des motifs de sécurité publique.

7. Bureau de la direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois de novembre 2018 à février 2019

Document déposé : Rapport DG-01-390 en date du 26 février 2019
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour les mois de novembre 2018 à février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour les mois de novembre 2018 à février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*8.

Service de l'organisation scolaire – optimisation du transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-161 en date du 19 février 2019
de M. Sylvain Senécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de réduire le déficit du transport scolaire afin de réinvestir les sommes dans les services aux élèves;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal à faire des représentations auprès du ministère pour s'assurer d'un financement adéquat des élèves HDAA transportés et du transport des élèves vers des écoles transitoires;

CONSIDÉRANT l'accord unanime du Comité consultatif du transport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à poursuivre les phases d'optimisation énumérées dans le présent rapport;
- 2° d'ÉVALUER les impacts sur les horaires d'école selon les scénarios possibles en communiquant avec les directions d'école concernées par un potentiel changement d'horaire en analysant nos circuits de transport scolaire;
- 3° de PRÉSENTER un état de situation au comité institutionnel du transport scolaire pour fins de discussions et de recommandations;
- 4° de MANDATER le Service des ressources financières à faire les représentations auprès du ministère quant au financement des élèves HDAA transportés et des élèves transportés vers des écoles transitoires.

Le commissaire Kenneth George propose l'ajout d'un considérant qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite offrir les meilleurs services de transport à ses élèves ».

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal de réduire le déficit du transport scolaire afin de réinvestir les sommes dans les services aux élèves;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal à faire des représentations auprès du ministère pour s'assurer d'un financement adéquat des élèves HDAA transportés et du transport des élèves vers des écoles transitoires;

CONSIDÉRANT l'accord unanime du Comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT que la CSDM souhaite offrir les meilleurs services de transport à ses élèves;

Il est unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à poursuivre les phases d'optimisation énumérées dans le présent rapport;
- 2° d'ÉVALUER les impacts sur les horaires d'école selon les scénarios possibles en communiquant avec les directions d'école concernées par un potentiel changement d'horaire en analysant nos circuits de transport scolaire;
- 3° de PRÉSENTER un état de situation au comité institutionnel du transport scolaire pour fins de discussions et de recommandations;
- 4° de MANDATER le Service des ressources financières à faire les représentations auprès du ministère quant au financement des élèves HDAA transportés et des élèves transportés vers des écoles transitoires.

9. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Foyer – réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2590P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3625-A en date du 25 février 2019
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Notre-Dame-du-Foyer;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront absorbées par les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 737 777 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Emcon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour Nord et la réhabilitation des sols à l'école Notre-Dame-du-Foyer;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Mélisandre Shanks propose en amendement d'ajouter le considérant qui suit :

« CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents (OPP) dans le financement et le développement de ce projet. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Notre-Dame-du-Foyer;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront absorbées par les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents (OPP) dans le financement et le développement de ce projet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 737 777 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Emcon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour Nord et la réhabilitation des sols à l'école Notre-Dame-du-Foyer;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres des écoles Joseph-François-Perrault, Saint-Clément et Marie-Rollet – appel d'offres 24-545P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3628-A en date du 25 février 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres des écoles Joseph-François-Perrault, Saint-Clément et Rosemont (pavillon Marie-Rollet);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu six soumissions déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la totalité des soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 10 % de l'enveloppe peut être utilisé pour le paiement des honoraires professionnels avant l'autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 390 085 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel & Associés*, pour les services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres des écoles Joseph-François-Perrault, Saint-Clément et Rosemont (pavillon Marie-Rollet). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – écoles Marie-Anne et Bienville – remplacement des chaudières, plomberie, alarmes et des systèmes électriques – école Saint-Justin – remplacement des systèmes CVAC et modernisation de la chaufferie – appel d'offres 24-547P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3629 en date du 15 février 2019
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour le remplacement des chaudières, plomberie, alarmes et des systèmes électriques des écoles Marie-Anne et Bienville ainsi que le remplacement des systèmes de CVCA (chauffage, ventilation et air climatisé) et de la modernisation de la chaufferie de l'école Saint-Justin;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu deux soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des deux soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2019-2020, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vers septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 310 416 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, soit *Bergeron Bouthillier architectes inc.* en vue de retenir les services professionnels d'une firme d'architectes pour le remplacement des chaudières, plomberie, alarmes et des systèmes électriques des écoles Marie-Anne et Bienville ainsi que le remplacement des systèmes de CVCA (chauffage, ventilation et air climatisé) et de la modernisation de la chaufferie de l'école Saint-Justin. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12.

Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l'école Barthélemy-Vimont, le centre William-Hingston et les services à la communauté – appel d'offres 24-548P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3634 en date du 15 février 2019
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l'école Barthélemy-Vimont, le centre William-Hingston et les services à la communauté;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu neuf soumissions et que sept d'entre elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six des sept soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 750 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Héloïse Thibodeau architecte inc.*, pour des services professionnels en architecture pour le projet de réhabilitation majeure du bâtiment abritant l'école Barthélemy-Vimont, le centre William-Hingston et les services à la communauté. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour la réfection de l’enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres à l’annexe de l’école Camille-Laurin et au Centre Yves-Thériault – appel d’offres 24-550P1 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3635 en date du 22 février 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’architectes pour le projet de la réfection de l’enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres à l’annexe de l’école Camille-Laurin et au Centre Yves-Thériault;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu sept soumissions déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 141 770 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Riopel & Associés*, pour les services professionnels d’une firme d’architectes pour le projet de la réfection de l’enveloppe extérieure, la maçonnerie et le remplacement de portes et fenêtres à l’annexe de l’école Camille-Laurin et au Centre Yves-Thériault. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2^o d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

14. Service des ressources financières – école Saint-Zotique – rénovation de l’enveloppe extérieure, phase II – appel d’offres 25-2594P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3637 en date du 18 février 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la rénovation de l’enveloppe extérieure, phase II à l’école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019 qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 2 234 454,17 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l’enveloppe extérieure, phase II à l’école Saint-Zotique;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – agence de placement média – appel d’offres 24-543P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3641 en date du 21 février 2019
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour retenir les services d’un fournisseur qui offrira les services, sur demande, de placement média aux services et établissements concernés durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que seulement deux des trois soumissions reçues dans le cadre de cet appel d’offres ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT que *Cossette Média* a présenté la plus basse soumission conforme satisfaisant aux exigences de l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à exécution sur demande de placement média à *Cossette Média* pour une valeur estimée à 253 576,88 \$ plus taxes, pour la durée initiale d’une année avec la possibilité de renouveler le contrat pour une ou deux années additionnelles, une année à la fois, pour une valeur estimée totale de 760 730,64 \$ plus taxes.

16. Service des ressources financières – remplacement des portes et fenêtres - école Léonard-De Vinci, pavillon 2^e et 3^e cycle – appel d’offres 25-2597P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3642-A en date du 25 février 2019
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des portes et fenêtres à l’école Léonard-De Vinci, pavillon 2^e et 3^e cycle;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 019 725 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Richard A. Germano Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des portes et fenêtres à l'école Léonard-De Vinci, pavillon 2^e et 3^e cycle;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Victoires, annexe – réfection de l'enveloppe – appel d'offres 25-2595P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3643-A en date du 25 février 2019
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour réfection de l'enveloppe à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 974 980,44 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Parfait électrique inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe à l'école Notre-Dame-des-Victoires;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Sainte-Cécile – remplacement de la chaufferie et de la plomberie – appel d'offres 25-2596P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3649 en date du 21 février 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie à l'école Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 225 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie à l'école Sainte-Cécile;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – services professionnels en architecture – maintien d'actifs (4 écoles) pour la réfection des enveloppes (maçonnerie, portes et fenêtres) des écoles: Garneau, Saint-Étienne, La Voie et Les-Enfants-du-Monde – appel d'offres 24-546P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3651-A en date du 25 février 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture – maintien d'actifs (4 écoles) – pour la réfection des enveloppes (maçonnerie, portes et fenêtres) des écoles Garneau, Saint-Étienne, La Voie et Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT que les sept soumissions reçues ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des sept soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la totalité des soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un maximum de 10 % de l'enveloppe peut être utilisé pour le paiement des honoraires professionnels avant l'autorisation ministérielle;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 404 437 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Ouellet architecte inc.*, pour les services professionnels en architecture – maintien d'actifs (4 écoles) – pour la réfection des enveloppes (maçonnerie, portes et fenêtres) des écoles Garneau, Saint-Étienne, La Voie et Les-Enfants-du-Monde. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

20. Service des ressources financières – école La Visitation – réfection des toilettes et plomberie – phase 2 – appel d’offres 25-2598P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3656-A en date du 25 février 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des toilettes et de la plomberie – phase 2 à l’école La Visitation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 447 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Afcor Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toilettes et plomberie – phase 2 à l’école La Visitation;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – services spécialisés pour l’extermination de la vermine – appel d’offres 15-281P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3666 en date du 18 février 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf et de Mme Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié visant à retenir un prestataire de services pour l’extermination de la vermine dans les bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune et qui devront être acceptées par l’adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues et que trois d’entre elles ont été considérées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que *RMB extermination inc.* est le plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences demandées;

CONSIDÉRANT que *RMB extermination inc.* est le prestataire de services actuel de la CSDM pour les services d’extermination de la vermine et qu’il est familier avec sa structure organisationnelle et ses exigences particulières;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget d’opération;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur annuelle de 57 016 \$ plus taxes, à *RMB extermination inc.* pour les services d’extermination de la vermine dans les bâtiments de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Ce contrat, d’une durée d’une année, sera effectif à compter du 27 février 2019 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif.

22. Service des ressources financières – travaux généraux à taux horaires – interventions prioritaires – appel d’offres 15-253P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3669 en date du 12 février 2019
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, des contrats à exécution sur demande ont été attribués le 4 avril 2018 à *Les Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction*, *MA2D Construction*, *N. Sani Cie ltée*, *Construction Caruso*, *Groupe Atwill-Morin* et *GB Cotton inc.* pour une période d’une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois les ententes pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'option de renouvellement sera échue au premier des deux événements suivants : soit le 3 avril 2020, soit l'atteinte d'une dépenses totalisant 7 098 191,64 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les règles d'attribution prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* pour les travaux à exécution sur demande;

CONSIDÉRANT que *Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction, N. Sani Cie ltée, Construction Caruso, Groupe Atwill-Morin et GB Cotton inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *MA2D Construction* a été consulté, mais n'a pas répondu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur globale de 7 098 191,64 \$ plus taxes à *Les Constructions Serbec inc., Roland Grenier Construction, N. Sani Cie ltée, Construction Caruso, Groupe Atwill-Morin et GB Cotton inc.* pour des services de travaux de réparation et de rénovation. Ces contrats sont d'une durée d'une année, soit du 4 avril 2019 au 3 avril 2020;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 7 098 191,64 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

23. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de plomberie – appel d'offres 15-209P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3687 en date du 22 février 2019
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat pour la fourniture sur demande des matériaux de plomberie a été attribué le 21 mars 2018 à *Wolseley Canada inc.*, pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que *Wolseley Canada inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

1° d'EXERCER l'option de renouvellement de l'entente concernant la fourniture sur demande de matériel de plomberie avec *Wolseley Canada inc.* couvrant la période du 21 mars 2019 au 20 mars 2020, pour un montant annuel de 466 628,39 \$ plus taxes.

24. Service des ressources financières – réparation des moteurs et fourniture de pièces – appel d'offres 15-260P – première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3688 en date du 19 février 2019 de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat de services d'un entrepreneur pour la réparation des moteurs desservant les bâtiments et la fourniture de pièces;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin avant le terme de la première année en raison de l'atteinte de la limite indiquée au contrat;

CONSIDÉRANT que *Pompes François Néron (9141-6636 Québec inc.)*, a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 101 250 \$ plus taxes à *Pompes François Néron (9141-6636 Québec inc.)*, pour la réparation sur demande des moteurs électriques et la fourniture de pièces pour une première année de renouvellement. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera valide à compter du 27 février 2019 et pourra être reconduit pour une dernière année, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

*25. Service des ressources matérielles – conclusion d'une entente avec la Ville de Montréal relativement au réaménagement de la ruelle verte adjacente au terrain de l'école Lambert-Closse

Document déposé : Rapport A-33-1326 en date du 21 février 2019
de Mme Hadjer Bitam concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Service des ressources matérielles – école transitoire (Sainte-Odile) 2005, Victor-Doré – rénovation des blocs sanitaires et de la plomberie – résiliation d'un contrat

Document déposé : Rapport A-33-1327 en date du 20 février 2019
de Mme Marie-Chantale Sasseville concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Media-Construction (9279-8776 Québec inc.)* à la suite de l'appel d'offres public 25-2572P et visant la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie de l'école transitoire située au 2005, rue Victor-Doré, à Montréal;

CONSIDÉRANT les divers manquements reprochés à l'entrepreneur dans le rapport déposé;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et les professionnels externes sont intervenus à de multiples reprises auprès de l'entrepreneur dans le but de corriger la situation, sans résultat satisfaisant;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il serait préférable de résilier le contrat de *Media-Construction (9279-8776 Québec inc.)* et de faire appel à un autre entrepreneur pour l'achèvement des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat liant *Media-Construction (9279-8776 Québec inc.)* et la Commission scolaire de Montréal au regard de la rénovation des blocs sanitaires et de la plomberie de l'école transitoire située au 2005, rue Victor-Doré, à Montréal;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à entreprendre toutes les démarches nécessaires devant donner plein effet à la présente résiliation;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur les sommes qui seront recommandées par les professionnels.

27.

Service du secrétariat général – demande d'autorisation d'un projet d'acte de résiliation d'une servitude de passage sur le terrain de l'école Saint-Zotique

Document déposé : Rapport A-34-3212 en date du 21 février 2019
de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la servitude de droit de passage créée dans un acte d'échange avec la Ville de Montréal reçu devant M^e Louis Auguste Marchessault, notaire, le vingt-trois novembre mil neuf cent soixante-six (1966), sous le numéro 14 826 de ses minutes et dont copie certifiée conforme a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 956 899, est présenté en annexe 1 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que cette servitude de droit de passage pour piétons permettait aux citoyens de passer sur le terrain de l'école Saint-Zotique pour communiquer de l'avenue Palm au Parc St-Rémi, est identifiée au plan présenté en annexe 2 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que cette servitude est éteinte par non-usage depuis plus de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que l'octroi du permis de construction pour l'agrandissement de l'école Saint-Zotique est conditionnel à la levée de ce droit de passage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal accepte de signer un acte permettant la résiliation de cette servitude;

CONSIDÉRANT que le projet d'acte de résiliation de la servitude de passage sur le terrain de l'école Saint-Zotique créée dans l'acte d'échange publié au bureau de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 956 899, est présenté en annexe 3 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que toute décision relative à une servitude relève du comité exécutif, conformément à l'article 161 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER le projet d'acte de résiliation de la servitude de passage sur le terrain de l'école Saint-Zotique créée dans l'acte d'échange publiée au bureau de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 956 899, joint à l'annexe 3 du présent rapport;
- 2^o d'AUTORISER la présidente et la secrétaire générale à procéder à la signature du projet d'acte de résiliation de servitude présenté en annexe 3 du présent rapport et de tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3168 en date du 20 février 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3169 en date du 20 février 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3170 en date du 20 février 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3171 en date du 20 février 2019
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3172 en date du 20 février 2019
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3173 en date du 20 février 2019
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3174 en date du 20 février 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2019

Document déposé : Rapport A-34-3175 en date du 20 février 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Aucun sujet n'est ici traité.

37. Information :

- a) INF-801 École Saint-Jean-de-la-Lande – installation d'un évier – précisions
- b) INF-802 Embellissement de cours d'écoles
- c) INF-803 Projet de remplacement des solutions administratives (Mozaïk-AX)
- d) INF-804 Projet de règlement – calendrier scolaire et temps prescrit – modification
- e) INF-805 Lettre du ministre – maternelle 4 ans

38. Période réservée aux membres du comité exécutif

Étant membre délégué au comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal, le commissaire Kenneth George informe les membres du comité exécutif que les règles de répartition du surplus de la taxe ne seront pas modifiées. À cet égard, la résolution adoptée par le CGTSIM sera déposée lors d'une prochaine séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

La séance est levée à 16 h 57.

Secrétariat général – 26 mars 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 mars 2019.